2e Année N° 41 10 juillet 1950



22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

PARTIE GENERALE

MISE AU POINT

A la suite de la réception du bulletin n° 38 du 20 juin, de nombreuses réclamations nous sont parvenues des régions où le traitement contre le Mildiou devait être appliqué avant le 22 juin au matin. Certains abonnés nous ont demandé d'être informés 4 ou 5 jours à l'avance des traitements contre le Mildiou.

Nous ne saurions trop répéter que dans la plupart des cas cela est impossible. Prenons l'exemple de juin 1950 : des foyers secondaires se déclarent du 16 au 19 après une durée d'incubation anormalement courte. Nous en sommes informés dès le 17, des pluies sont à prévoir pour le 21 et le 22 ; d'urgence est entreprise la rédaction d'un bulletin dont l'impression doit être terminée le 19 au matin (le 18 étant un dimanche) afin que les abonnés le reçoivent au plus tard le 20 au soir, ce qui leur donne 1 à 2 journées pour traiter, délai suffisant pour une exploitation viticole pourvue d'un matériel proportionné à son importance.

Actuellement, de nouveaux foyers se sont manifestés dans les premiers jours de juillet, mais aucune pluie générale importante n'est à craindre avant le 14, ce qui donne une semaine de délai ; mais il n'en est pas toujours ainsi comme le prouve l'exemple précédent et l'exemple du bulletin du 3 juin 1949 (compliqué par l'interruption des fêtes de Pentecôte).

Et qu'un accident mécanique indépendant de notre responsabilité intervienne à l'imprimerie, comme ce fut le cas le 19 juin dernier, et le délai de traitement se réduit à une journée. Mais chacun doit bien comprendre que ces inconvénients sont inévitables et qu'il vaut tout de même mieux traiter « à cheval » sur une période de pluie qu'après cet même pluie, alors que la maladie est déjà déclarée, comme cela se produit trop souvent avec la pratique des traitements régulièrement espacés.

P23

PARTIE TECHNIQUE

Vigne | **NOTE N° VI** | *Tous départements*

Cochylis-Eudémis. — A la suite des fortes chaleurs de la semaine dernière les éclosions de 2e génération, principalement de l'Eudémis, ont eu lieu en quantité. Aussi un traitement insecticide est-il nécessaire :

— d'urgence dans la vallée du Rhône en aval de Lyon ;

— avant le 16 juillet dans les autres régions.

Mildiou. — De nouvelles pluies orageuses étant à craindre autour du 16 juillet, il y a lieu de compléter le traitement précédent par adjonction de cuivre.

Formules : Insecticides :

Nicotine
ou Arséniate de plomb ou de cuivre par pulvérisation,
D.D.T.
ou Roténone, par pulvérisation ou poudrage.

Anticryptogamiques :

Bouillie bordelaise ou bourguignonne
ou oxychlorures
ou acétates neutres
ou oxydes cuivreux.

L'Arséniate de cuivre dispense de l'addition d'un anticryptogamique.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :
P. Latard.

L'Inspecteur
de la Protection des Végétaux :
P. Dumas.

Le Gérant : G. GRISARD

124773 — Imp. Réunies de Lyon — 7-50
Dépôt légal n° 927 — 2-1950